

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-41****SEANCE DU 10 FEVRIER 2020**

FB/LN/CJ n° 2020/05

Objet de la délibération :

CONVENTION PORTANT
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE
DE DROUE SUR DROUETTE ET LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
PORTES EURELIENNES D'ILE-DE-
FRANCE

**Marché de la restauration
collective**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **24**Pouvoir : **01**Votants : **25**Date de la convocation :
4/02/2020

L'an deux mille vingt, le 10 février à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Absente Excusée :

QUAGLIARELLA Lydie, pouvoir à F. BELHOMME

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

VU les articles L 2113-6 et 2113-7 du Code de la Commande Publique ayant trait à la constitution d'un groupement de commandes,

CONSIDERANT que la commune d'Epernon, la commune de Droue sur Drouette et la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France conviennent de se grouper pour la passation d'un marché public de prestation de service en vue d'assurer la production des repas destinés aux usagers de la restauration scolaire et extrascolaire, au personnel communal et de la petite enfance dans la cuisine centrale de la ville d'Epernon et service des repas dans les écoles situées sur les communes d'Epernon et de Droue sur Drouette.

Les membres de l'assemblée sont invités à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ci-annexée.

La commune d'Epernon est désignée comme coordonnateur du groupement ayant qualité de pouvoir adjudicateur.

La durée est prévue à 4 ans maximum à compter du 01/01/2021.

La commission ADHOC du groupement est composée d'un représentant de chaque membre du groupement et d'un suppléant, à savoir :

- d'un représentant de la ville d'EPERNON
- d'un représentant de la ville de DROUE-SUR-DROUETTE
- d'un représentant de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

FAIT ET DELIBERE A Epernon, le 10 Février 2020

Le Maire,

F. BELHOMME 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200210-D2020_02_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Publication : 12/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.